



Rapport de la Participation du Public par Voie Electronique (PPVE)

**Dossier de candidature de l'avenant n°1 à la convention
PAPI Var 3**

25 avril 2025



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES



1. Les modalités mises en place

Suite à l'avis du 7 février 2025 de l'Autorité Environnementale sur le projet d'avenant 1 à la convention PAPI Var 3 et sur le projet de sécurisation du collège de Saint-Sauveur-Sur-Tinée contre les crues de la Tinée, le SMIAGE a réalisé une participation du public par voie électronique conformément aux modalités définies par les articles L.123-19, R.123-46-1 et D.123-64-2 du code de l'environnement.

En application de l'article L.120-1 du code de l'environnement, le SMIAGE a mis à disposition du public les pièces suivantes :

- Présentation du SMIAGE
- Synthèse du PAPI et présentation de l'avenant
- Les fiches-actions de l'avenant (actions 1.9 et 7.12)
- L'annexe financière
- L'avis de la MRAE
- La réponse du SMIAGE à l'avis de la MRAE

Une adresse électronique dédiée a été créée à cette occasion : consultation.public@smiage.fr

Les habitants du bassin versant du Var ont été invités à poser leurs questions ou à faire part de leurs commentaires par cette voie.

L'information du public s'est déroulée entre le 7 mars et le 21 mars 2025.

La consultation du public s'est déroulée entre le 21 mars et le 21 avril 2025.

Diffusion sur les réseaux de communication de la commune de Saint-Sauveur sur Tinée

La commune de Saint-Sauveur-sur-Tinée a diffusé les éléments concernant l'information du public et la consultation du public sur le Facebook de la mairie et les panneaux d'information.



INFORMATION SMIAGE MARALPIN

Les travaux de travaux de sécurisation contre les crues de la Tinée du collège de Saint-Sauveur-sur-Tinée, de son internat et de la gendarmerie sous la maîtrise d'ouvrage du SMIAGE ont été intégrés à l'avenant n°1 du Programme d'Actions de Prévention des Inondations à l'échelle du bassin versant du Var.

Cet avenant a été déposé aux services de l'Etat pour instruction. Il est soumis à évaluation environnementale et un avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la Région PACA a été formulé. Cet avenant doit être porté à la connaissance du public dans les conditions fixées par l'article R122-7 CE.

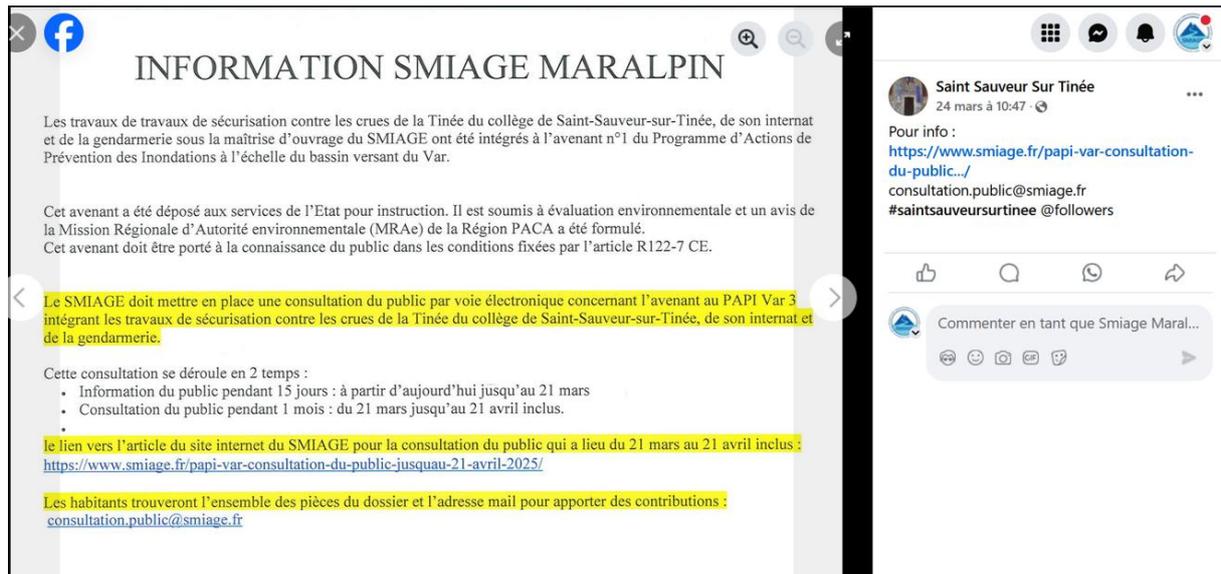
Le SMIAGE doit mettre en place une consultation du public par voie électronique concernant l'avenant au PAPI Var 3 intégrant les travaux de sécurisation contre les crues de la Tinée du collège de Saint-Sauveur-sur-Tinée, de son internat et de la gendarmerie.

Cette consultation se déroule en 2 temps :

- Information du public pendant 15 jours : à partir d'aujourd'hui jusqu'au 21 mars
- Consultation du public pendant 1 mois : du 21 mars jusqu'au 21 avril inclus.

Pourriez-vous relayer dans un premier temps l'information au public sur l'ouverture prochaine d'une consultation sur le site internet de votre commune et/ou autres moyens de communication s'il-vous-plait ?

Article en ligne sur le site internet du SMIAGE dans lequel vous trouverez toutes les informations détaillées concernant l'avenant et la consultation du public : <https://www.smiage.fr/papi-var-ouverture-prochaine-dune-consultation-du-public/>



Diffusion sur le site internet du SMIAGE

- Article mis en ligne sur l'information du public et relayé par la commune de Saint-Sauveur-Sur-Tinée



Ouverture prochainement d'une consultation du public sur l'avenant n°1 au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du Var

Le SMIAGE a élaboré le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du Var pour la période 2023-2028, en partenariat avec les intercommunalités du territoire :

- la Métropole Nice Côte d'Azur,
- la Communauté de Communes Alpes d'Azur,
- la Communauté de Communes Alpes-Provence Verdon,
- la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis,
- la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse.

Le dispositif PAPI permet de définir un programme d'actions pour réduire les conséquences des inondations et obtenir des financements de l'Etat et des partenaires pour la mise en œuvre de ces actions. 3 PAPI se sont succédés depuis 2009. Le PAPI Var 3 actuel qui s'étend sur l'ensemble du bassin versant du Var, s'élève à environ 72 millions d'euros HT, afin de :

- améliorer la résilience du territoire face au risque d'inondation en tenant compte des enjeux de restauration des cours d'eau dans un contexte de changement climatique ;
- proposer une stratégie de reconquête et de protection des vallées sinistrées par la tempête Alex.

La sécurisation contre les crues de la Tinée du collège de Saint-Sauveur-sur-Tinée, de son internat et de la gendarmerie n'était initialement pas dans le PAPI. Au vu de l'évolution des réglementations concernant l'éligibilité de certains travaux au Fonds Barnier, le projet est dorénavant éligible à ces financements.

En parallèle et suite à la tempête Aline du 20 octobre 2023, la Métropole Nice Côte d'Azur souhaite confier la maîtrise d'ouvrage de l'action 1.9 « Mise en place d'un observatoire de l'hydromorphologie des bassins versants de la Tinée et de la Vésubie » au SMIAGE sans changement du montant de l'action.

Afin d'intégrer ces évolutions, les équipes du SMIAGE ont élaboré et déposé pour instruction auprès des services de l'Etat un avenant n°1 au PAPI Var 3.

Celui-ci est soumis à évaluation environnementale et un avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la Région PACA a été formulé. Il doit être porté à la connaissance du public par le SMIAGE dans les conditions fixées par l'article R122-7 CE.

Conformément aux articles L122-1 CE et R123-8-I-c) CE, le SMIAGE a apporté une réponse écrite à l'avis de la MRAe qui est mise à disposition du public par voie électronique.

Le dossier d'avenant au PAPI Var 3 sera mis à la consultation du public.

Vous pourrez donc à partir du 21 mars jusqu'au 21 avril inclus télécharger le dossier de l'avenant et nous faire part de vos observations via l'adresse électronique suivante : consultation.public@smiage.fr.

Les observations arrivant après la clôture de la période de consultation ne pourront pas être prises en compte. L'ensemble des échanges sera consigné dans un rapport de consultation du public et intégré au dossier d'avenant qui sera présenté au Comité d'Agrément le 6 juin 2025 en vue de sa labellisation par le Préfet des Alpes-Maritimes.

- Article mis en ligne sur la consultation du public du 21 mars au 21 avril inclus et relayé par la commune de Saint-Sauveur-sur-Tinée



The screenshot shows the SMIAGE website interface. At the top, there is a navigation bar with the SMIAGE logo, the text 'SMIAGE MARALPIN Outils de planification PROJETS & RÉALISATIONS', and a search bar containing 'Région des Alpes Azur Mercantour'. Below the navigation bar, a breadcrumb trail reads 'Accueil / Articles à la une / Outils de planification Projets et Réalisations / PAPI VAR : Consultation du public jusqu'au 21 avril 2025'. The main content area features a large blue banner with the SMIAGE logo and the text 'CONSULTATION DU PUBLIC' in large white letters. Below this, it reads 'Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Bassin versant du Var (2023-2028)'. To the left of the banner, there is a sidebar with a map of the territory, a button labeled 'INFOEAU06', and a 'Récent' section containing three news items: 'Tende - travaux en cours sur la commune mars, 2025', 'Actualité - le premier bulletin météo de l'eau est en ligne ! mars, 2025', and 'PAPI VAR : Consultation du public jusqu'au 21 avril, 2025 mars, 2025'.

Le SMIAGE a élaboré le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du Var pour la période 2023-2028, en partenariat avec les intercommunalités du territoire :

- la Métropole Nice Côte d'Azur,
- la Communauté de Communes Alpes d'Azur,
- la Communauté de Communes Alpes-Provence Verdon,
- la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis,
- la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse.

Le dispositif PAPI permet de définir un programme d'actions pour réduire les conséquences des inondations et obtenir des financements de l'Etat et des partenaires pour la mise en œuvre de ces actions.

3 PAPI se sont succédés depuis 2009. Le PAPI Var 3 actuel qui s'étend sur l'ensemble du bassin versant du Var, s'élève à environ 72 millions d'euros HT, afin de :

- améliorer la résilience du territoire face au risque d'inondation en tenant compte des enjeux de restauration des cours d'eau dans un contexte de changement climatique ;
- proposer une stratégie de reconquête et de protection des vallées sinistrées par la tempête Alex.

La sécurisation contre les crues de la Tinée du collège de Saint-Sauveur-sur-Tinée, de son internat et de la gendarmerie n'était initialement pas dans le PAPI. Au vu de l'évolution des réglementations concernant l'éligibilité de certains travaux au Fonds Barrière, le projet est dorénavant éligible à ces financements.

En parallèle et suite à la tempête Aline du 20 octobre 2023, la Métropole Nice Côte d'Azur souhaite confier la maîtrise d'ouvrage de l'action 1.9 « Mise en place d'un observatoire de l'hydromorphologie des bassins versants de la Tinée et de la Vésubie » au SMIAGE sans changement du montant de l'action.

Afin d'intégrer ces évolutions, les équipes du SMIAGE ont élaboré et déposé pour instruction auprès des services de l'Etat un avenant n°1 au PAPI Var 3.

Celui-ci est soumis à évaluation environnementale et un avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la Région PACA a été formulé. Il doit être porté à la connaissance du public par le SMIAGE dans les conditions fixées par l'article R122-7 CE.

Conformément aux articles L122-1 CE et R123-8-I-c) CE, le SMIAGE a apporté une réponse écrite à l'avis de la MRAe qui est mise à disposition du public par voie électronique.

Le dossier d'avenant au PAPI Var 3 est donc mis à la consultation du public entre le 21 mars et le 21 avril 2025.

Vous êtes invités à nous faire part de vos observations via l'adresse électronique suivante :
consultation.public@smiage.fr.

— Télécharger les pièces de l'avenant

- Présentation du SMIAGE
- Synthèse du PAPI et présentation de l'avenant
- Les fiches actions :
 - Observatoire et évolution morpho Vésubie
 - Observatoire et évolution hydromorpho Tinée
 - Sécurisation du collège de Saint-Sauveur
- L'annexe financière
- Avis de la MRAE
- Réponse SMIAGE à l'avis de la MRAE

mars, 2025 | Articles à la une (3), Outils de planification, Projets et Réalisations

Diffusion sur les réseaux sociaux du SMIAGE

Publication de Smiage Maralpin


**Smiage Maralpin**
Publié par Audrey Vallier
· 7 mars · 

👋 Votre avis compte !
Vous souhaitez être acteur dans la protection de votre territoire contre les inondations ?
Ouverture prochaine d'une consultation du public concernant l'avenant n°1 au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du Var.

🔗 Le dispositif PAPI permet de définir un programme pour réduire les conséquences des inondations et obtenir des financements de l'État et des partenaires pour la mise en œuvre de ces actions. Le programme actuel, s'élève à 72 millions d'€HT, et a pour objectif :

- D'améliorer la résilience du territoire face au risque d'inondation en tenant compte des enjeux de restauration des cours d'eau dans un contexte de changement climatique ;
- De proposer une stratégie de reconquête et de protection des vallées sinistrées par la tempête Alex.

+ pour d'infos
<https://www.smiage.fr/papi-var-ouverture-prochaine-dune.../>
Rendez-vous le 21 mars !

👏 En partenariat avec la **Métropole Nice Côte d'Azur**, la **Communauté de Communes Alpes d'Azur**, la **CCAPV**, la **Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - Officiel** et la **Communauté d'agglomération du Pays de Grasse**.
#Département06 #TempêteAlex #Tinée #Vésubie


 Commenter en tant que Smiage Maralpin 

Publication de Smiage Maralpin



Smiage Maralpin

Publié par Audrey Vallier



· 21 mars à 10:21 · 🌐

👤 **Votre avis compte !**

Vous souhaitez être acteur dans la protection de votre territoire contre les inondations ? Ouverture de la consultation au public concernant l'avenant n°1 au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du Var.

🔗 Le dispositif PAPI permet de définir un programme pour réduire les conséquences des inondations et obtenir des financements de l'État et des partenaires pour la mise en œuvre de ces actions.

Le programme actuel, s'élève à 72 millions d'€HT, et a pour objectif :

- D'améliorer la résilience du territoire face au risque d'inondation en tenant compte des enjeux de restauration des cours d'eau dans un contexte de changement climatique
- De proposer une stratégie de reconquête et de protection des vallées sinistrées par la tempête Alex.

Du 21 mars au 21 avril 2025, donnez votre avis !

🔗 <https://www.smiage.fr/papi-var-consultation-du-public.../>

👉 En partenariat avec la **Métropole Nice Côte d'Azur**, la **Communauté de Communes Alpes d'Azur**, la **CCAPV**, la **Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - Officiel** et la **Communauté d'agglomération du Pays de Grasse**.

#Département06 #TempêteAlex #Tinée #Vésubie



Commenter en tant que Smiage Maralpin



Publication de Smiage Maralpin



Smiage Maralpin

Publié par Audrey Vallier



· 3 j · 🌐

👤 **Votre avis compte !**

Plus que quelques jours pour participer à la consultation au public concernant l'avenant n°1 au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du Var.

🔗 <https://www.smiage.fr/papi-var-consultation-du-public.../>

#Département06 #TempêteAlex #Tinée #Vésubie



Commenter en tant que Smiage Maralpin





2. Retour des habitants sur le dossier et réponses apportées

Observations apportées par la commune d'Entrevaux

Conseillère municipale à Entrevaux, j'ai appris fortuitement l'organisation d'une consultation publique pour le PAPI du Var.

Ayant parcouru le document j'ai été étonnée de constater un défaut de données sur les parties amont du lit du Var juste après le pont au nord de Puget-Théniers dans le sens de montée Nice -> Digne.

Cette partie au nord de Puget-Théniers voit le Var s'écouler dans un lit avec des élargissements et en bordure de terres agricoles en zone inondable (lit moyen du Var).

Deux tronçons situés sur le 04 (commune d'Entrevaux) semblent contribuer à la dynamique du fleuve Var :

- 1^{er} tronçon : Au-dessus du pont de Puget-Théniers avec les quartiers de Plan de Puget, Glandèves et la Seds
- 2nd tronçon : Après le village d'Entrevaux avec les quartiers de la ZA du Brec, le camping du Brec, le lit du Var en bas d'Agnerc, la plateforme COZZI et jusqu'au début de la vallée qui monte à Guillaumes.

Ces deux tronçons constituent a priori des zones d'expansion pour l'eau en cas de crue. Dans le cadre de ce programme PAPI avez-vous pris en compte les données de la crue du 4/11/1994?

Concernant le 1^{er} tronçon, il est à signaler plusieurs spécificités en rapport avec le sujet "Inondation" :

- Glandèves fut un village plusieurs fois détruit par des inondations. Il finit par être abandonné pour une reconstruction sur l'éperon rocheux, à cette occasion il prit le nom d'Entrevaux.
- Il est signalé au niveau de la zone agricole juste avant d'arriver au lieu-dit Glandèves, la présence d'une nappe phréatique à faible profondeur, pouvant être affleurante et nécessitant un rabattement de nappe en cas de travaux qu'il est conseillé de réaliser en période d'étiage.

Dans votre étude, comment prévoyez-vous de prendre en compte cette partie du lit moyen et majeur du Var? Estimation des niveaux d'inondation, phénomène de remontée de nappe phréatique? Cinétique de crue? Solidité de la digue que peut constituer sur certaines zones les remblais de la voie de chemin de fer? Existence de simulations de rupture de ces remblais? Actions prévues dans le cadre de ce PAPI?

Je vous remercie par avance de m'informer en retour de tout ce qui peut concerner ce secteur qui contribue à la dynamique du fleuve et intéresse notre commune plus particulièrement.

Sincères salutations.
France LOMBARD
Conseillère municipale
Chargée PCS
Mairie d'Entrevaux



Réponse apportée par le SMIAGE Maralpin

Madame,

Suite à la consultation du public sur le dossier d'avenant au PAPI Var 3, qui s'est déroulée entre le 21 mars et le 21 avril 2025, vous nous avez fait part de plusieurs remarques par mail en date du 13 avril 2025.

Vous évoquez un défaut de données dans le dossier sur les parties amont du lit du Var, notamment sur les tronçons allant de la fin des gorges de Daluis jusqu'à Puget-Théniers.

Le dossier mis à la consultation du public est un dossier d'avenant au PAPI Var. Cet avenant n°1 comprend 2 actions : les travaux de sécurisation du collège de Saint-Sauveur-sur-Tinée et la mise en place d'un observatoire du suivi morphologique et écologique de la Tinée et de la Vésubie.

Le PAPI Var quant à lui, a été validé le 7 avril 2023 pour une durée de 6 ans. Il comprend 62 actions pour un montant total de plus de 72 millions d'euros HT et couvre l'ensemble du bassin versant du Var, y compris la commune d'Entrevaux. Vous trouverez l'ensemble des informations sur le PAPI Var sur la page internet dédiée : <https://www.smiage.fr/papi-var/>

En parallèle, le SMIAGE a lancé une étude de définition des espaces de bon fonctionnement (EBF) des cours d'eau sur le Var amont, afin de déterminer les espaces à laisser à la rivière pour qu'elle puisse exprimer librement des fonctionnalités morphologiques, hydrauliques et écologiques. Les tronçons en amont et en aval d'Entrevaux ont été pris en considération. La démarche EBF est une démarche partenariale et volontaire avec les collectivités locales. Le SMIAGE et la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon sont en cours de concertation avec Entrevaux afin de déterminer un EBF concerté qui allierait développement du territoire aux préservations des fonctionnalités de la rivière et à la réduction des inondations.

La crue du 4 novembre 1994 a été une des données d'entrée à la réalisation du PAPI, à l'état des lieux de l'EBF et à l'étude hydromorphologique ayant été réalisée en amont. C'est la crue de référence sur le Var amont.

Aucun éventuel travaux n'est prévu par le SMIAGE au niveau du lieu-dit Glandèves dans le cadre du PAPI Var, ni dans le cadre de la démarche EBF. Aucun impact n'est donc à signaler avec la nappe phréatique.

Concernant les zones de remblais de la voie de chemin de fer qui peuvent faire office de digues, la digue des Plans de Puget à Entrevaux a bien été identifiée. Cette digue a fait l'objet d'une évaluation hydraulique dont les conclusions sont la non mise en charge de cet ouvrage pour une crue centennale. Dès lors, il a été acté un non classement de l'ouvrage en système d'endiguement au titre du décret n°2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques. La digue Nord d'Entrevaux (en amont du passage à niveau) n'a quant à elle pas eu de demande de classement en système d'endiguement par l'autorité gémapienne car les enjeux protégés n'atteignent pas les 30 personnes.

En espérant avoir pu répondre à vos interrogations.

Bien cordialement,